

japonaises à ouvrir des bureaux de commerce à Moscou. Le Japon fournit principalement de la technologie servant à l'extraction et au traitement des ressources énergétiques et à accès, en retour, aux matières premières;

- d) Royaume-Uni : domine dans le secteur du génie industriel (produits chimiques) et de l'industrie lourde. La Chambre de commerce du R.-U. a ouvert un bureau de commerce à Moscou en 1987;
 - e) Finlande : des conditions spéciales de paiement (acceptation de roubles) établies pour les importations de pétrole ont permis à la Finlande de fournir à la fois de la technologie de pointe et des services de construction (p. ex., brise-glaces et hôtels).
5. Enfin, il est préférable qu'une pénurie persistante de devises fortes, résultant de la baisse des prix du pétrole, et un pouvoir décisionnel accru (incluant les transactions en devises fortes) accordé aux régions et aux entreprises en matière de dépenses entraînent à l'avenir une augmentation de la demande d'achats compensés. Les pressions exercées sur l'Union soviétique pour qu'elle augmente ses recettes à l'exportation avant d'engager de nouvelles dépenses pourraient déboucher sur des accords de commerce de compensation (en particulier des échanges compensés) et de crédit-bail. Malheureusement, le ministère soviétique du Commerce extérieur et les organismes (OCE) qui s'y rattachent n'ont pas réussi jusqu'à présent à établir un réseau de marketing adéquat à l'étranger qui leur permette d'obtenir des résultats rapides. Le ministère préfère généralement éviter ce genre d'échanges, et il faudra sans doute du temps pour que ses fonctionnaires parviennent à en maîtriser les rouages complexes.
6. Sur le plan financier, l'URSS jouit de longue date d'une excellente réputation pour ce qui est du respect des échéances du remboursement de ses dettes. Avant la perestroïka toutefois, un contrat d'affaires passé en URSS comportait la garantie fondamentale du gouvernement. Il n'en est plus ainsi à l'heure actuelle; en vertu de la loi soviétique sur les entreprises d'État, le gouvernement de l'URSS n'assume plus la responsabilité en ce qui concerne les activités légales des entreprises ou des coopératives soviétiques.

L'exportateur canadien qui établit des relations commerciales avec des organismes soviétiques inconnus,